

AVIS PUBLIC

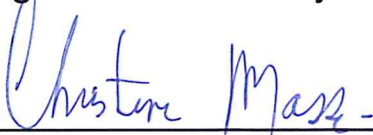
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-01

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil municipal qui sera tenue le mardi 2 juillet 2019 à 20 h, en la salle du Conseil, au 467 rue Deslandes, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à un projet d'abri d'auto attenant à un bâtiment accessoire à usage résidentiel situé au 423, Girouard, lot 3 150 232.

Le projet respecte l'ensemble des dispositions réglementaires prévues au règlement de zonage 2017-324, à l'exception de la superficie maximale autorisée pour un bâtiment secondaire. En vertu de l'article 11.3 du règlement de zonage 2017-324, la superficie maximale autorisée est de 90 m² pour un garage isolé. Pour un abri d'auto attenant à un garage, cette dernière ne doit pas être supérieure à 75 % du garage. Le bâtiment accessoire possède une superficie de 89 m² et le projet d'agrandissement propose une superficie additionnelle de 55,75 m². Or, la superficie totale suggère un agrandissement supérieur à la résidence, le bâtiment principal du terrain. Cette dernière à une superficie de 80,30 m².

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 2 juillet 2019, à 20 h.

Signé et affiché le 4 juin 2019.



Christine Massé
Directrice générale